

## 5.4

## ANIMATEURS SPORTIFS BENEVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPETENCES - FORMATION - PROTOCOLE

### 1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions sous la responsabilité juridique du Président du Club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

Conformément à la Charte des Ecoles de Golf, l'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans le club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes (1,2,3 POUCETS, parcours DRAPEAUX... championnat départemental des moins de 13 ans).

NB : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf une chaîne ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

### 2) Connaissances et compétences requises

Dans le cadre de ses missions, le bénévole de club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

### 3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de club est placée sous la responsabilité des Ligues. Elle comprend 5 modules.

En fonction des besoins et des missions qu'il accepte dans le club, l'ASBC peut suivre un ou plusieurs modules selon la thématique qui l'intéresse.

Chaque module est interdépendant et traite d'un thème spécifique.

Il n'est pas nécessaire de suivre tous les modules pour exercer une des missions de bénévole en club.

#### Objectifs de la Formation

- Encourager l'implication de plus en plus de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de club ;
- Faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'Ecole de Golf :
  - Déplacements des équipes,
  - Encadrement des séances d'entraînement, des parcours accompagnés, des épreuves, des journées d'animation,
  - Fonctionnement des groupes Ecole de Golf (planning annuel, horaires), compositions, présences, inscriptions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles,
  - Suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue ;
  - Suivi des contenus de formation (carnet du jeune golfeur), des résultats, des progrès
  - Bilans et contacts réguliers avec les parents ;

- Affichage des informations Ecole de Golf sur le tableau réservé à cet effet.

NB : Ce cursus de formation est particulièrement adapté aux bénévoles exerçant ou souhaitant exercer les missions de responsable jeunes au sein d'un club ou d'un comité départemental.

### Contenu des 5 modules

#### Module 1 : l'organisation de l'école de golf (4 heures)

charte EdeG ; Projet sportif de l'EdeG au sein du club ; commission jeunes ; licences, CM ; communication ; relations avec parents ; extranet club ;

#### Module 2 : préparation, passage et suivi des tests fédéraux (4 heures)

Drapeaux, accession à l'index, Opens ; contenus, organisation et procédures de passages ; construction des parcours ; évaluation ; enregistrement des résultats ; suivi et contrôles des performances ; extranet club ;

#### Module 3 : l'accompagnement des jeunes en déplacement (4 heures)

Responsabilités (chauffeur, accompagnateur) ; organisation (logistique, budget) ; règles administratives d'accompagnement des jeunes (hébergement) : précautions à prendre ; règlement des épreuves ; rôle du capitaine ; rôle du cadet ; extranet club ;

#### Module 4 : l'organisation sportive de la filière jeunes (4 heures)

Clubs, comités départementaux, Ligues. La filière sportive fédérale (comité, ligue) ; les différentes épreuves ; les crières ; les classements (moyenne des différentiels scores bruts- SSS) index, classement régional, classement français ; les épreuves autres ; extranet club ;

#### Module 5 : l'animation de terrain (4 heures)

Ateliers de jeu (construction, animation, supervision) ; rôle du répétiteur ; sécurité de la pratique ; règles fondamentales ; formation à l'étiquette

*NB : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles.*

### Validation de la Formation

Les bénévoles reçoivent une attestation de formation délivrée par la FFGolf lorsqu'ils ont suivi les 5 modules. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La ligue transmet au service formation de la FFGolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

### Formation des formateurs d'ASBC

La FFGolf organise régulièrement des séquences d'informations pour les personnes qui auront la responsabilité de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.

L'objectif est de disposer dans chaque Ligue d'au moins deux « personnes référentes » capables d'organiser et de coordonner cette formation.

La formation de formateurs dure une journée et demi et est assurée par un cadre fédéral. Les coûts sont pris en charge par la FFGolf.

A l'issue de cette séquence, chaque futur coordinateur reçoit un « guide du formateur ASBC » dans lequel sont mis à sa disposition la documentation thématique et les supports nécessaires à la mise en œuvre de la formation.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs référents doivent être désignés par le Président de ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un comité départemental ou de club.

#### **4) Protocole d'accord FFGolf / PGA France**

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de club qui sont décrites ici ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la FFGolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.